

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

**Étaient présents :** Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy adjoints, Mme JUVIN Virginie, Mrs BOUYER Stéphane, VIAUD Alain, GAILLARD Jennyfer, Mrs LEGRAIS Jean-Pierre, GUENARD Jérôme.

**Secrétaire de séance :** Mme GOHIER Cindy

### ORDRE DU JOUR

- 1) Offre d'achat d'un bien communal
- 2) Devis pour curage et inspection télévisée des collecteurs d'assainissement
- 3) Fixation de la durée d'amortissement des travaux rue de la Mairie et du logement au 6, rue d'Anjou
- 4) Permanences en vue de l'élection présidentielle des 23 avril & 7 mai 2017
- 5) Questions diverses
  - a) débat sur les taux d'imposition 2017
  - b) fleurissement

**1) Offre d'achat d'un bien communal :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de vendre au plus offrant deux parcelles communales cadastrées section ZL N° 29 & 43 d'une superficie respective de 1 ha 73 a 60 ca et 52 a 71 ca situées au lieu-dit « le Pavillon » Commune de JUIGNE-des-MOUTIERS. La parcelle ZL N° 43 comporte un bâtiment en ruine. Pour se faire, la Commune a lancé une publication de vente à l'affichage municipal ainsi que sur le site Internet commune, précisant que les offres étaient à faire avant le 20 mars 2017. C'est donc l'offre la mieux-disante (plus élevée) qui sera retenue. Trois candidats se sont portés acquéreurs desdites parcelles. L'offre la plus intéressante est proposée par la SCI LEGRAIS-BENOIT sise 2, la Teillais à JUIGNE-des-MOUTIERS pour un montant de 7500 € net vendeur. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, l'ensemble des élus est favorable à la vente des parcelles cadastrées section ZL N° 29 & 43 d'une superficie respective de 1 ha 73 a 60 ca et 52 a 71 ca à la SCI LEGRAIS-BENOIT au prix de 7 500 € (SEPT MILLE CINQ CENT EUROS) net vendeur ; étant entendu que les éventuels frais liés à la vente de ces terrains seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, étude de sols, dépollution etc...) et donne pouvoir à Mr le Maire de signer l'acte à intervenir entre la Commune qu'il représente et les représentants de la SCI LEGRAIS-BENOIT sise 2, la Teillais à JUIGNE-des-MOUTIERS. Me ARNAUDJOUAN Notaire à POUANCE (M-et-L) est désigné en qualité de notaire pour la rédaction de l'acte. La recette sera encaissée dans le budget 2017.

**2) Devis pour curage et inspection télévisée des collecteurs d'assainissement :** La société SARP OUEST a été contactée pour un devis concernant le curage et l'inspection télévisée des collecteurs principaux d'eaux usées (hors branchements) soit 2 900 mètres linéaire. Le devis se décompose ainsi : prestation curage : 4658.40 € ht - prestation caméra : 3 382.00 € ht - rapport DVD et papier : 65.00 € - location de feux et panneaux : 30 € de forfait par jour de travail - traitement et transport des déchets 11.00 € de la tonne d'où un coût total de 8 165.00 € ht. Par ailleurs un devis avait été réalisé pour le pompage et le nettoyage de la pouzzolane de la fosse de Ruigné. Il s'agit d'un forfait qui se chiffre à 685 € ht auquel il y a lieu d'ajouter le transport et traitement des déchets soit 11.00 € de la tonne. Après discussion, le Conseil Municipal charge Mr le Maire de solliciter un second devis pour comparer.

**3) Fixation de la durée d'amortissement des travaux rue de la Mairie et du logement au 6, rue d'Anjou :** Les travaux étant achevés désormais, il y a lieu de prévoir l'amortissement qui est d'une durée de 10 ans (hormis pour l'assainissement dont la durée est de 60 ans). Par conséquent, il y a lieu d'amortir la somme de 110 845.88 € correspondant aux travaux de la rue de la Mairie et la somme de 5 598.58 € pour les travaux du logement au 6, rue d'Anjou. Après discussion, le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'inscrire dans le budget 2017 les prévisions budgétaires pour l'amortissement des sommes citées ci-dessus.

**4) Permanences pour l'Élection présidentielle (3 personnes pour la tenue du bureau) :**

23 AVRIL 2017

Horaires de la permanence	Nom & prénom des élus
8 H - 10 h 30	VOISET Jean - GOHIER Cindy - JUVIN Virginie

10 h 30 - 13 h	GOHIER Cindy - BOUYER Stéphane - A compléter
13 h - 16 h	VIAUD Alain - LEGRAIS Jean-Pierre - THIBAULT Fabienne
16 h - 19 h	VOISET Jean - MUSSARD Frédéric - GAILLARD Jennyfer -

### 7 MAI 2017

Horaires de la permanence	Nom & prénom des élus
8 H - 10 h 30	VOISET Jean - LEGRAIS Jean-Pierre - THIBAULT Fabienne
10 h 30 - 13 h	GOHIER Cindy - GAILLARD Jennyfer - FAVEL Jérémy
13 h - 16 h	BOUYER Stéphane - VIAUD Alain - GUÉNARD Jérôme
16 h - 19 h	VOISET Jean - MUSSARD Frédéric - GUENARD Jérôme

#### Questions diverses :

**a) Débat sur les taux d'imposition 2017 :** Lors du vote du budget primitif, il y aura lieu de débattre sur les taux d'imposition 2017. Chacun est détenteur du classement de 23 communes dépendant de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval avec les taux appliqués en 2016 ; à chacun d'y réfléchir pour la prochaine réunion.

**b) Fleurissement :** Un devis a été sollicité près d'un fournisseur de jardinières en mélèze de COLMAR les ALPES (Alpes de Haute Provence), cependant à ce jour aucune offre ne nous est parvenue. En revanche, chez JARDILAND des jardinières en mélèze sont vendues dans différentes dimensions. Les élus sont invités à se rendre au magasin pour donner son point de vue sur la qualité du produit.

Par ailleurs, l'école vend du plant de fleurs. La commune ne doit-elle pas acheter des fleurs pour les jardinières cependant il faudra qu'une facture soit établie au nom de la commune. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette acquisition.

**c) Une facture de SYLVAGRAIRE** d'un montant de 148.50 € TTC est parvenue à la mairie pour la fourniture de bois déchiqueté que la commune lui a fourni (bois provenant de la parcelle acquise aux consorts Tessier). Qu'en pensez-vous ? Le Conseil Municipal valide la facture.

La prochaine réunion concernant les « Communes nouvelles » aura lieu le mercredi 22 mars à 18 h 30 à la salle polyvalente (rue du Château) à la Chapelle Glain.

A la bibliothèque de Juigné, le samedi 1<sup>er</sup> avril de 11 h à 12 h il y aura une animation avec la possibilité pour les enfants de se faire photographier avec le livre préféré. Il serait souhaitable que les enfants participent nombreux à cette animation.

**Prochaine réunion de CM le lundi 10 avril** (à la suite de la présentation du projet définitif de la salle communale) vers 19 h ou 19 h 15.

**Installation d'un mobil-home à Ruigné :** Mr Thierry VOISET demeurant à SERVON (Seine-et-Marne), propriétaire d'un terrain constructible cadastré section ZM N° 91 au lieu-dit « Ruigné » a sollicité par courrier le 10 mars dernier, la mise en place d'une habitation mobile (mobil-home) sur son terrain pour la durée de la construction de son pavillon d'habitation. La Mairie a répondu favorablement à cette requête. L'équipement sera installé à 3 mètres de la limite de propriété du voisin et reposera sur ses roues ; plusieurs plots béton ont

été installés dans le sol pour une meilleure assise de l'habitation. En revanche, ce mobil-home ne peut être installé que lorsque le permis de construire est délivré -à ce jour, il n'est toujours pas déposé- . Par conséquent, il y a lieu d'ôter l'habitation mobile ; cette dernière sera positionnée après accord de l'autorisation de construire. Lorsque la construction aura obtenu l'achèvement de travaux, Mr Thierry VOISET sera tenu d'enlever l'habitation mobile (éléments précisés dans le courrier de réponse du 16/03/2017). Cette pratique est très répandue dans les communes dépendant de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval ; en effet des informations ont été prises dans plusieurs communes. Par ailleurs, un mobil home a déjà été installé à la Teillais dans le cadre d'une construction sans qu'aucune pétition n'ait été réalisée. Cette pratique permet ainsi de réaliser quelques économies (absence de loyers dans ces cas-là) et surtout d'être sur place quand le pétitionnaire se réserve des travaux !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Fait à JUIGNE, le 27/03/2017

Le Maire : Jean VOISET